

LE PIONNIER DE L'ASSOMPTION,

JOURNAL POLITIQUE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL

VOL. V.

NAPOLÉONVILLE, DIMANCHE 14 JANVIER 1855.

NO. 15

LE PIONNIER DE L'ASSOMPTION.

PUBLIÉ PAR

EUGÈNE SUPERVIELLE.

DIMANCHE 14 JANVIER 1855.

Conditions du Journal:

ABONNEMENT.—L'abonnement est payable d'avance.
POUR UN AN : \$5 00
POUR SIX MOIS : \$3 00

AGENTS DU PIONNIER.

Nlle-Orléans... M. E. Eude, Passage de la Bourne, No 35, encoignure Canal.
Assomption... M. Richard & Templet.
Rivière-Neuve... M. Firmin Duplessis.
Iberville... M. J. Breaux.
St-Jacques... M. Auguste Thériot.
St-Jean Baptiste... M. Edgard Perret.
St-Charles... M. Adolphe Blanchard.
Port-Breaux, At... M. F. Gagne.
Thibodeaux... M. Etienne Périsson.
Houma... G. Rodriguez, Café Star.
S. Marie... M. Pierre Thériot.
Assomption... M. C. J. E. Gauthier.
Helle Rivière... M. C. J. E. Gauthier.
Paincourtville... M. C. J. E. Gauthier.

Dans les paroisses où nous n'avons pas nommé d'agents, nous prions les Maîtres de Poste de vouloir se charger de l'agence de notre feuille.

ANNONCES: Pour les insertions, annonces, etc., etc., les conditions sont les suivantes. Par dix lignes, pour la 1ère insertion \$1.00. Pour les insertions suivantes: 50.

Tout abonné qui voudra suspendre son abonnement, devra prévenir, par écrit, l'Editeur quinze jours au moins, avant l'expiration du trimestre.

On exécute à l'imprimerie du Pionnier, et en prix les plus modérés, toutes espèces d'ouvrages typographiques, (Jobs) tels que, CARTES FACTURES, FANFLETS, BLANCS, ETC., ETC.

Nous ne publions aujourd'hui qu'une demi-feuille parce que notre imprimerie a été envahie pendant quinze jours par des ouvrages qu'il nous était impossible d'ajourner. Nos abonnés qui nous ont fait gâter jusqu'à ce jour, nous excuseront encore cette fois, nous en avons l'espoir.



CANDIDAT DU PEUPLE
POUR LA LEGISLATURE DE L'ETAT,
J. B. L. DUGAS.

ELECTION.

C'est demain 15 Janvier, 1855 que pour la première fois dans cette paroisse vont se rencontrer dans les polls les partisans d'un candidat mystérieux, et ceux de l'honorable citoyen dont le nom est porté en tête de nos colonnes — du moins le bruit s'est répandu que la société des "Know Nothings" fait courir dans cette élection un de ses membres; on a remarqué un peu de fumée; cette fumée ne saurait être produite que par un feu qui couve et qui jaillira demain pour menacer dans leurs principes tous les vrais républicains.

Si ce feu existe en réalité, le secret est bien gardé, on nous cite parmi trois membres de la société Know Nothing, un candidat probable, mais pas un n'est positivement déterminé. Aussi nous abstiendrons-nous d'en indiquer aucun.

Mais quittons tout ceci. Que chaque citoyen de l'Assomption fasse son devoir, qu'il use de la plus belle prérogative du Républicain, qu'il se rende au poll avec indépendance pour jeter dans l'urne l'impression de ses véritables sympathies, et le ticket Know Nothing, si ticket il y a, éprouvera une honteuse défaite, et le nom de J. B. L. Dugas sera proclamé par le plus glorieux vote de nos jours.

ANNONCES.

DENTISTE.

Theodore Phillips, Chirurgien dentiste, étant de retour à Napoléonville, peut être consulté comme autrefois dans son laboratoire; à l'hôtel Washington. Le Docteur Phillips faisant chaque hiver une tournée dans l'Assomption, il garantit tous les ouvrages qu'on pourra lui confier. Ayant déjà reçu dans cette paroisse un vaste patronage il invite respectueusement toutes les personnes ayant besoin de ses services de se référer aux dames et aux messieurs qui l'ont déjà honoré de leur confiance. Les personnes ayant besoin de son ministère feront bien de s'adresser à lui immédiatement des engagements contractés ne lui permettant de séjourner parmi nous que peu de temps. Tous ordres donnés par la poste seront promptement exécutés.

STATE OF LOUISIANA.

Fifth Judicial District Court in and for the Parish of Lafourche.

Succession of Jacques Folse.

To all those whom these presents concern. TAKE NOTICE, That on Thursday the 25th day of January 1855 at 10 o'clock A. M. a meeting of the creditors of the above state will be held pursuant to an order of the said Court before the Recorder of said Parish at his office in the town of Thibodeaux for the purpose of advising on the best mode of disposing of the property of said estate. Witness Hon. J. L. Cole Judge of said Court this the 18th December 1854. L. S. ALLAIN Clerck.

VENTE A L'ENCAN

DE

HUIT BEAUX ESCLAVES.

Le 27 Janvier de cette année, il sera vendu à l'encan, sur l'habitation de M. Charlet, à 10 heures A. M., huit beaux esclaves créoles à savoir:
Bill, nègre âgé de 12 ans.
Célestin, " 21 "
James, " 15 "
Henriette négresse âgée de 15 ans,
Mary
bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse.
Pauline, négresse âgée de 23 ans et ses 2 enfants.
Trois chevaux créoles, bureaux, tables, bois de lit et plusieurs autres objets.
Les esclaves payables en trois termes égaux un tiers en tout Mars 1855 — un tiers en tout Mars 1856 — un tiers en tout Mars 1857.
Pour le mobilier toute somme de dix piastres et au dessus, comptant; pour toute somme au dessus de dix piastres, moitié en tout Mars 1855; moitié en tout Mars 1856. — Les esclaves vendus, restent spécialement hypothéqués jusqu'à final paiement et les billets portant intérêt à huit pour cent par an à partir de leur échéance.
Paroisse Assomption le 12 Janvier 1855.

VENTE DE SUCCESSION

Succession de Clémence Simoneau dé-cédée Ve. Joseph Guillot.

En vertu d'un ordre de vente daté le 28 Décembre 1854 de l'honorable Cour du 5me District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane dans et pour la Paroisse Assomption.
Nous, soussigné Encanteur dûment qualifié dans et pour la Paroisse Assomption, offrons en vente publique à l'encan, sur les lieux le Samedi 10 Février 1855 à dix heures A. M. les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession et à la communauté qui a existé entre Clémence Simoneau & Joseph Guillot, à savoir:
1o. Un morceau de terre situé dans cette paroisse au Bayou Pierre Part, mesurant sept arpents de face sur quatorze de profondeur, borné des deux côtés par terres de Louis Comeau.
2o. Un nègre nommé Etienne âgé de 37 ans.
3o. Chevaux, Bêtes à cornes, Cochons etc. 4o. Meubles de Ménage, batterie de cuisine. Termes et Conditions. — La terre payable cent piastres en Mars (1855) et la balance un tiers dans chacun des mois de Mars des années 1856, 1857 et 1858. Le mobilier toutes sommes au dessus de dix piastres payables en Mars 1855 et toutes sommes de dix piastres et au dessus une moitié en Mars 1857.
Les acquéreurs devront fournir des billets cautionnés payable à l'ordre de Joseph Guillot à l'Office du Recorder de cette Paroisse avec intérêt après échéance à raison de huit pour cent par an jusqu'à final paiement et hypothèque spéciale sur la terre et l'esclave.
N. B. Le mal et le fourrage appartenant à la susdite succession sera vendu payable en Mars prochain 1855.
Paroisse Assomption 3 Janvier 1855.
TETE et BLANCHARD, Encanteurs.

A VENDRE

à des conditions très avantageuses une maîtresse âgée de 30 ans et son enfant âgé de trois ans.
Cette maîtresse est bonne cuisinière, bonne blanchisseuse, elle sera vendue de gré à gré avec complète garantie comme excellente domestique de maison.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à nos bureaux.

DANSES.

M. CAZALOT prévient le public, qu'il établit sa résidence à Napoléonville pour quelques temps et qu'il se propose d'y donner des leçons de danse durant tout son séjour. Le cours se compose de quinze leçons et M. Cazalot s'engage à montrer dans les intervalles à la satisfaction de tous les élèves qui pourront se présenter, toutes les danses du jour telles que:
Polka Allemande,
Valse à cinq temps,
Polka-Mazurka,
Valse Française,
Polka du salon,
Varsoviana (Hungarian)
Danse Espagnole,
Quadrilles Français.
La Moscovite,
La Sicilienne, etc., etc.

Le prix par élève, dix piastres pour le cours.

SUCCESSION SALE.

In the matter of the Succession of Clémence Simoneau, deceased wife of Joseph Guillot.
By virtue of and in obedience to an order of sale dated December 28th, 1854, rendered by the Honorable the Fifth Judicial District Court of the State of Louisiana in and for the Parish of Assomption. We, the undersigned auctioneers duly qualified in and for the Parish of Assomption, will offer for sale at public auction, on the premises, on Saturday the 10th day of February 1855, at 10 o'clock A. M. the following described property belonging to the aforesaid Succession, as well as those belonging to the community which existed between said Clémence Simoneau and Joseph Guillot, to wit:
1o. A tract of land situated in this Parish at "Bayou Pierre Part, measuring seven arpents front by fourteen arpents in depth, bounded on both sides by lands of Louis Comeau.
2o. negro boy named Etienne aged 37 years.
3o. Horses, cattle, hogs &c.
4o. Household and Kitchen furniture.
b. &c.

Terms and Conditions

For the landed property payable one hundred dollars (\$ 100) in March next (1855) and the balance one third in each of the month of March of the years 1856, 1857 and 1858.
For the Slave two hundred dollars in March next 1856 and the balance on third in each of the Months of March of the years 1856 1857 and 1858. For the moveable property all sums under 10 dollars and above 10 dollars one half in March 1855 and the other half in March 1856. purchasers to furnish notes with security payable to the order of Joseph Guillot at the office of the recorder of this parish with interest after maturity at the rate of eight per cent per annum until final payment, and special mortgage and vendor's privilege on the land and slave.
N. B. The Corn and Forage belonging to said Succession to be paid in March 1855.
Parish of Assomption this 3rd day of January 1855
TETE & BLANCHARD
Auctioneers.

NOTICE D'ELECTION.

Conformément à la loi et en vertu d'une proclamation de son Excellence P. O. Hébert Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Des élections seront tenues dans la Paroisse Assomption le lundi 15 Janvier 1855 de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi pour élire un Représentant à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour remplacer la vacance occasionnée par la résignation de l'Hon. F. A. Williamson.
Les endroits d'élections seront comme suit:
1er District.—Chez Jean Alleman ou dans le voisinage; Commissaires; Valéry Leblanc, Octave Vives et Antoine Martinez.
2me.—Chez Gabriel Rodriguez ou dans le voisinage. Commissaires; Numa Vives, Valcour Melançon et Augustin Hernandez.
3me.—Sur l'habitation de Séverin Landry près l'Eglise Paroissiale ou dans le voisinage. Commissaires; Ursin Melançon, Florentin Michel et Severin Landry.
4me.—Chez Marius Albagnac ou dans le voisinage. Commissaires; Numa Folse, A. F. Pugh & W. Marks.
5me.—Chez Drauzin Himel ou dans le voisinage; Commissaires; Lovincy Himel, J. P. Haché & Ferdinand Lasseigne.
6me.—Chez Maxille Boudreaux ou dans le voisinage; Commissaires; Elie Landry, Maxille Boudreaux et D. Desbous.
7me.—Chez Amédée Dumas ou dans le voisinage; Commissaires J. B. B. Landry, Edouard Delavigne & Auguste Delaune.
8me.—A la maison de Cour de la paroisse; Commissaires; Edmond Maurin, A. Gentile & James Wilson.
9me.—Chez C. J. E. Gauthier, ou dans le voisinage. Commissaires; W. R. Wills, Venant Hébert & Constant L. Simoneau.
10me.—Chez Duffossart Landry ou dans le voisinage; Commissaires; Charles Thiac, Léon Gauthreaux & Emerand Landry.
11me.—Chez F. Mollere au Grand Bayou ou dans le voisinage; Commissaires; John McCartney, Gattien Blanchard & M. B. Leblanc.
12me.—Chez Etienne Périsson au bayou Bouf ou dans le voisinage; Commissaires H. H. Ellis; Cleophas Périsson & Etienne Périsson Jr.
13me.—Chez A. Simoneau ou dans le voisinage, au Pierre Part; Commissaires Valentin Barillas, Valcour Porché & A. Simoneau.

14me Chez Dorcène Rentrop ou dans le voisinage à la Belle-Rivière commissaires; Léon Leblanc, Pierre Thériot & Ch. Gros. Les Commissaires des différents Districts nommés par le Juri de Police de la Paroisse Assomption sont par ces présentes requis de tenir les dites élections et d'en faire le retour selon la loi.
Paroisse Assomption le 3 Janvier 1855.
A. F. HICKMAN, Sheriff.

ELECTION NOTICE.

In conformity to law, and by virtue of a proclamation of His Excellence P. O. Hébert Governor of the State of Louisiana. Elections will be held in the Parish of Assomption on Monday the 16th day of January 1855 between the hours of 9 o'clock A. M. to 4 o'clock P. M. for the purpose of Electing a representative for the Parish of Assomption for the State Legislature, the vacancy occasioned by the resignation of Hon. F. A. Williamson.
The places of Election are as follows:
1st ward At or near Jean Allemand residence Commissioners Valéry LeBlanc, Octave Vives and Antoine Martinez
2d At or near Gabriel Rodriguez's residence commissioners. Numa Vives, Valcour Melançon, and Augustin Hernandez.
3. At or near the Plantation of Severin Landry near the Parochial Church commissioners Ursin Melançon Florentin Michel and Severin Landry.
4th. At or near Marius Albagnac residence commissioners Numa Folse. A. F. Pugh W. Marks.
5th. At or near Drauzin Himels residence commissioners Lovency Hemel J. P. Haché & Ferdinand Lasseigne.
6th At or near the Coffee House of Maxille Boudreaux Commissioners Elie Landry Maxille Boudreaux and D. Desbous.
7th. At or near the store of A. Domas Commissioners J. B. B. Landry Edouard Delavigne and Auguste Delaune.
8th. At the Cour House of this parish Commissioners Edmond Maurin A. Gentile and James Wilson.
9th At the Billiard Room of C. J. E. Gauthier in Paincourtville Commissioners W. R. Mill, Venant Hebert and Constant L. Simoneau.
10th. At or near the residence of Duffossart Landry. Commissioners Charles Thiac, Emerand Landry and Leon Gauthreaux.
11th. At or near residence of François Mollere Commissioners, John McCartney, Gattien Blanchard. M. B. LeBlanc.
12th. At or near the residence of Etienne Périsson Commissioners H. N. Ellis. Cleophas Périsson and E. Périsson Jr.
13th. At or near the residence of A. Simoneau on Bayou Pierre Part Commissioners Valentin Barilleau. Valcour Porché A. Simoneau.
4th. At or near the residence of Dorcène Rentrop on Belle River Commissioners. Leon LeBlanc Pierre Thériot and Charles Gros.
The Commissioners of the several precincts appointed by the Police Jury of the Parish of Assomption are hereby required to hold said elections and to make the returns thereof according to law.
Parish of Assomption Jan. 3d 1855.
A. F. HICKMAN, Sheriff.

A VENDRE.

Deux habitations établies en sucrerie situées dans la paroisse St. Landry, en cet état sur le Bayou Courtabou et à quelques milles de la ville des Opelousas.
1er Une habitation de 1200 acres de superficie, dont environ trois cents arpents sont maintenant en culture et environ cent arpents sont en bois abattus, le reste est en bois de bout. Cette habitation a une excellente sucrerie, purgée, une machine à vapeur de Niles et Co ayant coûté \$ 5,000 une bonne maison de maître, cabanes à nègres, magasins à maïs, écuries, forge &c, l'équipage à quatre chaudières monté cette année, la purgerie peut contenir environ 250 boucauts de sucre, toutes les batisses sont neuves ainsi que la terre.
2me Une autre habitation de 850 arpents de superficie dont 200 arpents sont maintenant en culture et environ 50 arpents sont en bois abattus, le reste est en bois de bout; cette habitation a une excellente sucrerie, purgerie, une machine à vapeur de Niles et Cie ayant coûté \$ 5,000. une bonne maison de maître, cabanes à nègres, magasins à maïs, Ecuries forge etc. L'équipage à 4 chaudières, monté le purgier peut contenir environ 200 boucauts de sucre, toutes les batisses sont neuves, ainsi que la terre.
Ces habitations sont situées sur la rivière Courtabou, cour d'eau navigable communiquant avec le Mississippi ayant des bateaux à vapeur passant presque tous les jours devant ces habitations. Elles se trouvent à cinq milles du chemin de fer des Opelousas. Les deux habitations se joignent, il y a près de ces habitations 400 arpents de terre à vendre.
Ces habitations doubleront de valeur aussitôt que le Rail Road sera fini, chaque sucrerie est assurée pour \$ 10,000.
Le coton vient parfaitement et si un planteur colonial veut les acheter, le vendeur s'engage à reprendre chaque mochie à vapeur pour \$ 2,000.
La paroisse St-Landry ayant beaucoup de cotonniers à partir du mois de Novembre, on trouve facilement beaucoup de nègres à louer. On vendra ces habitations ensemble ou séparément à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit moyennant l'intérêt du jour de la vente et des sécurités à la satisfaction du vendeur.
Pour de plus amples renseignements s'adresser à MM. Lobit et Charpentier à la Nlle-Orléans ou à A. F. Hickman à Napoléonville Paroisse Assomption.

ETAT DE LA LOUISIANE.— Paroisse Lafourche.— Cour du 5me District Judiciaire.

Succession de Jacques Folse.

A tous ceux que ces présentes peuvent concerner: SACHEZ, que Jeudi 25 Janvier 1855 à 10 heures A. M. une assemblée des créanciers de la susdite succession sera tenue par devant le Recorder de la susdite Paroisse à son bureau dans la ville de Thibodeaux conformément à un ordre de la dite Cour afin de délibérer sur la manière avantageuse de disposer des propriétés de la dite succession.
Témoin l'Hon. J. L. Cole juge de la dite Cour ce 18 Décembre 1854.
L. S. ALLAIN Greffier.

BOIS DE CYPRE DU MOULIN

de M. James KANE.

M. JAMES KANE prévient les habitants de Napoléonville et du Bayou Lafourche qu'il transporterà du bois dans le village trois fois par semaine, le mardi, le jeudi, et le samedi. Toute personne qui voudra contracter avec lui le rencontrera à Napoléonville les jours ci dessus désignés. Il prévient également le public que son dépôt est situé vis-à-vis le magasin de M. Nathan Webster et que ce dernier est autorisé à traiter en son absence avec quiconque se présentera pour acheter

Parti marron. il a environ cinq mois de l'habitation de M. Eugène Comeau, le nègre Alfred de petite taille, trapu, fort, un peu vouté, ayant une cicatrice au dessus d'une des paupières, occasionnée par un coup de pied de mulet.— Grosses lèvres —Cheveux tressés ou moment de son départ. Si ce nègre se trouve égaré dans quelque une des geôles de l'état on saurait bien gré au sherif de la paroisse où il pourra se trouver d'en donner avis à nos bureaux ou à M. Eugène Comeau.

NOUVEAU MAGASIN

DE QUINCAILLERIE A BON MARCHÉ.

VICTOR DAVID prévient ses amis et les marchands de la campagne en général, qu'il a transporté son domicile du "No 38 au No 5 Vieille Levée, près la rue du Canal," où il ouvre en ce moment "un grand assortiment de quincaillerie, Coutellerie et autres marchandises" d'Europe et des manufactures du Nord, le tout bien choisi, et bien convenable aux besoins des campagnes de cet Etat. Il a en ce moment une grande quantité de couteaux de poche de "Rouger, Mettram, Butcher" et autres, ainsi que "deux cents fusils français de St-Etienne.
Les termes seront comme par le passé libéraux et accommodants et à des prix égaux à ceux du Nord des Etats-Unis

A VENDRE

POUR CAUSE DE DEPART.

Une terre mesurant trois arpents de face sur quarante de profondeur, située à environ sept milles de Donaldsonville avec une jolie maison de résidence, écuries, magasins et autres améliorations. Une tonnelerie en parfait ordre et achalandée depuis longtemps dépend de la propriété.
Pour les conditions et plus amples renseignements s'adresser sur les lieux à M. P. Neitzeroff.

HOTEL

VERANDAH CONTI

RUE CONTI

ENTRE LES RUES CHARTRES ET LEVEE.

Nlle-ORLEANS.

MADAME GEORGES.

a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'elle vient de faire remettre à neuf et d'arranger, pour la plus grande commodité des personnes qui l'honorent de leur confiance,

l'Hotel Verandah Conti

Rue Conti 26 entre Chartres et Levée.

Outre le grand nombre de chambres et de cabinets qui permet de recevoir 100 à 125 pensionnaires, on trouvera dans cet hôtel de vastes et confortables appartements pour familles.

La manière dont cet établissement est tenu sous tous les rapports, les soins donnés aux voyageurs, et par dessus tout la qualité et le nouveauté des mets dont la table est fournie, aussi bien que les soins apportés à leur préparation, font espérer à Mme Georges qu'elle aura comme par le passé, le bienveillant patronage des citoyens de la Nlle-Orléans et de messieurs les habitants en général.

Mme Georges profite de cette occasion pour annoncer que ses déjeuners sont de 8 heures à 9 heures et le dîner de 2 à 4 heures.

Les chambres, y compris la pension sont aux prix suivants: \$ 1 par jour, \$ 1 50 et \$ 2 par jour, suivant leur importance.